

# LP Métiers de la Gestion et de la Comptabilité - Parcours : Gestion Comptable et Financière - EVRY

## Type de contrat

Contrat d'apprentissage ou  
contrat de professionnalisation

## Durée de la formation

12 mois  
525 heures

## Formation délivrée par

**le cnam**  
Ile-de-France

## ► Objectifs

Disposer des connaissances et visions exhaustives des besoins en gestion comptable et financière nécessaires au pilotage d'entreprises de taille moyenne :

- Etablir des états financiers et savoir les utiliser à des fins d'analyse et de gestion,
- Elaborer des outils de gestion pertinents adaptés aux PME industrielles et de services à la fois pour la mesure des coûts et le pilotage des performances économiques et financières,
- Devenir des Hommes du dialogue de gestion au service des dirigeants dans le cadre de la prise de décision et de l'évaluation des résultats.

## ► Accès au diplôme

Etre titulaire d'un diplôme de niveau Bac+2 :

- BTS en comptabilité gestion
- DUT GEA (option Finance comptabilité)
- RNCPIII

**Admission** : sur dossier et entretien

**Dépôt de candidature** : à partir de janvier sur le site [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr)

## ► Rythme d'alternance

2 jours en formation (jeudi et vendredi) / 3 jours en entreprise

**Rentrée** : septembre

## ► Contacts

**Responsable pédagogique** : Sonny GERVAIS

**Contact administratif** : Séverine ROLLAND - [evry.alternance@cnam-iledefrance.fr](mailto:evry.alternance@cnam-iledefrance.fr) - Tél : 01 60 79 87 76

**Contact CFA EVE** : TRINQUARD Delphine - [d.trinquard@cfa-eve.fr](mailto:d.trinquard@cfa-eve.fr) - Tél : 01 60 79 54 09 /

**CFA EVE - CNAM d'EVRY**

19 Cours Blaise Pascal

91000 EVRY

le **cnam**  
Ile-de-France

## Programme de la formation

- CFA115 - Comptabilité financière des sociétés I et II
- CFA120 - Comptabilité approfondie de l'entreprise
- CCG101/CCG102 - Comptabilité et contrôle de gestion : Initiation
- GFN101 - Finance d'entreprise : Initiation à la gestion financière
- ANG320 - Anglais professionnel
- Projet tutoré

# Public concerné (CA ou CP)

## Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

### ▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

## Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

### ▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
- **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

**Attention** : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

## Marché à suivre

1. Candidater via le site du CFA [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr) ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.